

Questions orales

Je tiens à signaler au député que les audiences dont il parle s'inscrivent dans le cadre d'enquêtes internes effectuées par des organismes américains déjà en place. Il est donc beaucoup plus facile et rapide d'effectuer une enquête de cette façon que de la confier à une commission d'enquête mixte. Je le répète, le mandat de la commission est très étendu. Les sociétés et les organismes fédéraux intéressés recueillent déjà des informations et ont entrepris des études qu'ils mettront à la disposition de la commission dès que celle-ci le réclamera.

Pour ce qui est de la présence d'observateurs aux audiences des organismes américains, je ne peux dire de façon précise ce qu'il en est aujourd'hui. Toutefois, nous nous sommes entretenus avec les organismes américains concernés lesquels ont accepté de coopérer pleinement avec nous et de nous fournir tous les renseignements dont ils disposent. Nous avons nous aussi accepté de les aider dans leur enquête.

Voilà ce que je voulais dire. Vous voudrez bien m'excuser, madame le Président, de la longueur de ma réponse, mais la question du député était fort aussi longue.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE FASSE ENQUÊTE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La plate-forme *Ocean Ranger* appartenait à une société américaine, mais l'accident s'est produit sur le plateau continental canadien. Quatre-vingt-huit personnes ont perdu la vie au cours de cette tragédie, dont 52 Canadiens, la moitié d'entre eux venant du district de Saint-Jean-Ouest. Par conséquent, j'estime qu'il est honteux qu'aucun rapport public n'ait été fait au sujet des causes de cet accident. Tous nos renseignements viennent des États-Unis, et non de commissions d'enquête internes et privées, mais d'une audience au Congrès et d'une audience publique qui se tient aujourd'hui.

Je demande donc au ministre pourquoi ne pas charger un comité de la Chambre d'enquêter sur la question? Il est grand temps que la Chambre cesse de jouer les eunuques et qu'elle joue un rôle et assume des responsabilités. Pourquoi un comité de la Chambre ne consulte-t-il pas les autorités canadiennes pour connaître leur avis quant aux causes de cet accident? Le ministre est-il prêt à accepter cette proposition, afin que nous ne soyons pas tenus d'attendre 2, 3 ou 4 ans le rapport d'une commission royale d'enquête, comme ce fut le cas pour la Commission Mcdonald? Le gouvernement est-il prêt à envisager cette possibilité?

Le ministre peut-il nous dire si nous avons modifié de quelque façon nos règlements ou nos exigences concernant la sécurité au large des côtes depuis que cet accident a eu lieu? Le gouvernement a-t-il entrepris ses propres enquêtes internes, y a-t-il eu des modifications par la suite et prend-on désormais plus de précautions?

Je sais que cette question est assez longue, mais il s'agit d'une affaire sérieuse.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): C'est effectivement une affaire très sérieuse à laquelle le gouvernement et moi-même attachons une grande importance. Si mon honorable ami a l'impression d'être un eunuque, c'est un problème qui le touche personnellement.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Je ne crois pas que ce problème concerne les autres députés.

M. Crosbie: La Chambre entière se compose d'eunuques!

M. Lalonde: Pour répondre aux questions précises qu'il a posées, je tiens à lui dire que nous prenons effectivement des mesures. Comme il le sait, les deux plate-formes qui prospectaient les gisements sous-marins d'Hibernia ont été ramenés à terre pour une inspection complète, et l'organisme fédéral responsable de la gestion des terres du Canada a imposé des normes et des exigences très sévères avant que ces plate-formes soient autorisées à reprendre leurs activités. Les sociétés ont accepté ces mesures et le gouvernement de Terre-Neuve a également approuvé les mesures que nous avons prises pour garantir la sécurité des équipes qui travaillent sur ces plate-formes.

Pour répondre à la proposition du député, je tiens à lui dire que nous devrions permettre à la Commission royale d'enquête, qui est entièrement indépendante et qui représente les deux niveaux de gouvernement, de mener à bien son mandat indépendamment et librement. Ce qui importe, c'est que le public canadien, et les Terre-Neuviens en particulier, soient certains que cette question fera l'objet d'un examen approfondi, objectif et impartial, et que tous les faits leur seront présentés. Il importe qu'ils soient convaincus de connaître tous les détails de l'affaire et que celle-ci soit étudiée avec la plus grande objectivité possible.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA RÉDACTION DE LA MESURE FISCALE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Finances s'il est vrai que le principal rédacteur de la loi de l'impôt sur le revenu au ministère de la Justice a quitté son poste et que la mesure fiscale qui devait être présentée en mai ou juin ne le sera pas avant novembre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne sais absolument rien là-dessus.

M. Huntington: Je trouve plutôt étonnant que le ministre des Finances ne soit pas au courant de l'affaire et qu'il ne puisse la confirmer.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je me demande si le ministre des Finances est au courant du nombre de travaux d'équipement qu'on a mis en veilleuse au Canada, travaux qui pourraient créer un si grand nombre d'emplois et favoriser le retour au travail des ouvriers spécialisés et des manœuvres. Ces travaux seront paralysés jusqu'à ce que soient précisées et connues les règles relatives à la déductibilité de l'intérêt. Je me demande si le ministre voudrait faire taire son amour-propre et se préoccuper du triste sort des chômeurs en balançant son budget du 12 novembre dernier, afin que le marché du travail puisse retrouver une certaine stabilité.